

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/005

Séance du 30 janvier 2026

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-six
le 30 janvier

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Marie-Claude JEANDEAUD, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Jean-Pierre HENICKE a donné pouvoir à Christophe DESSAINTJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Cléo MOIROUD

OBJET :

Modification du règlement
de la cantine scolaire

M. le maire informe l'assemblée que la commande des repas de cantine par les services après 9h le matin pose des problèmes de disponibilité de l'agent qui en est en charge. En effet, dès 8h20, les agents des services scolaires doivent avoir intégré les classes dans lesquelles ils sont affectés. Leur absence, même pendant un temps limité, pose des problèmes de surveillance et de sécurité dans l'école maternelle.

A cet effet, Monsieur le maire propose de modifier l'article 2 du règlement en laissant aux familles la possibilité d'effectuer des inscriptions ou des radiations la veille avant 8h et non plus 9h. Cet horaire permettra à l'agent en charge des commandes de téléphoner au traiteur dès 8h10 et de pouvoir intégrer sa classe à l'heure sans devoir s'en absenter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier l'article 2 du règlement (annexé à la présente délibération) de sorte que les inscriptions et annulations cantine se fassent jusqu'à la veille avant 8h, hors mercredi, week-end et jours fériés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 02 février 2026
Le maire, Aurélien BLANC.

